

# Zoom sur...



## Le Plan Régional Santé Travail



Le 21 novembre 2006, nous avons travaillé sur le Plan Régional Santé Travail afin de mettre en place une véritable politique de santé au travail dans notre région. Ce plan ambitieux qui mobilise tous les acteurs de la prévention et de la santé sur la région nous permettra de développer au service de nos adhérents :

- Des priorités d'actions. Votre Association de Santé au Travail (ASTPB) va s'impliquer plus particulièrement dans le groupe de travail sur les Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S)
- De mutualiser avec les autres acteurs de la prévention et de la santé nos moyens et nos expertises
- De favoriser des actions de prévention



Photo prise lors de la réunion avec Mme QUILES (Direction Régionale du Travail), Dr MAYSONNAVE (Médecin Inspecteur régional), M. ABBADIE (Vice Président de l'Association) et l'équipe de votre service de santé au travail



## Organisation de l'Association



7 Médecins du Travail

4 Secrétaires Médicales

1 Ingénieur Prévention

1 Secrétaire Administrative

VOUS



Centre de Bayonne



Centre de Saint Jean de Luz

# La lettre d'information de l'Association Santé au Travail du Pays Basque

Février 2007  
n°1

Depuis 40 ans à  
votre service

Une équipe  
pluridisciplinaire pour  
vous répondre



Siège social :

Résidence Izarra— 3 avenue du M<sup>al</sup> Harispe  
64100 BAYONNE

Pour vos questions d'ordre administratif (adhésion, facturation, ...)

05 59 25 78 93

a.tellechea@astpb.com

Pour les visites médicales (renseignements et prise de rendez-vous):

Vous passez votre  
visite à :

Bayonne - Biarritz/Bidart -  
Hasparren - Saint Palais

St Jean de Luz - Cambo les Bains -  
St Jean Pied de Port - Hendaye

Alors téléphonez au

05 59 25 61 08

05 59 51 98 51

Envoyez un mail à

bayonne@astpb.com

saint-jean-de-luz@astpb.com

Ou un fax au

05 59 25 35 10

05 59 51 98 53

# Les différentes prestations proposées

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le temps de prévention n'est plus calculé en fonction du temps médical. Il est mutualisé conformément au code du travail, article L241-4. Une équipe pluridisciplinaire est donc là pour répondre à vos demandes. L'Association Santé au Travail du Pays Basque (Association loi 1901) est un service de proximité pour la prévention des risques.

## La visite médicale

**La visite d'embauche** : elle détermine l'aptitude au poste de travail et doit avoir lieu avant la fin de la période d'essai.

**La visite périodique** : chaque salarié bénéficie d'un examen médical périodique au moins tous les 24 mois (sauf les salariés déclarés en surveillance médicale renforcée qui ont une visite au moins annuelle)

**La visite de reprise** après accident du travail (au moins 8 jours), après maladie (+ de 21 jours) ou congés de maternité

**La visite de pré - reprise**, sur demande du salarié, du médecin traitant ou du médecin conseil

**Les visites à la demande du médecin, de l'employeur ou du salarié**



## L'action en milieu de travail

La santé au travail étant une activité de prévention, elle implique la connaissance du milieu de travail pour permettre un meilleur suivi des salariés:

- **La fiche d'entreprise**, elle a pour but de préciser les risques auxquels sont exposés les salariés, et d'effectuer une sensibilisation auprès du chef d'entreprise.
- **L'amélioration des conditions de travail**
- **L'aide à la conception**, lors de toute modification dans l'entreprise, vous pouvez et devez demander avis au médecin du travail
- **Adaptation de postes de travail** suite à AT/MP (Accident du Travail/Maladie Professionnelle) ou handicap, le maintien dans l'emploi est une activité importante pour les médecins, les salariés et leurs responsables
- **Protection des salariés** contre les nuisances, les risques d'accidents et l'utilisation de produits dangereux
- **La prévention des risques**, avec l'aide à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, et une sensibilisation aux risques
- **La participation aux CHSCT**

**Le médecin du travail est le conseiller du chef d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel et des services sociaux.**

## L'action pluridisciplinaire

Depuis novembre 2005 le service a embauché un ingénieur Hygiène Sécurité en tant qu'I.P.R.P (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels).

Coordonnées avec les actions en milieu de travail des médecins, ses missions complètent l'aide que nous vous apportons.

Ses principales actions et ses domaines d'intervention sont :

- **La prévention et la sensibilisation aux risques**
- **L'aide à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**
- **Des mesures ponctuelles risques physiques** : bruit, température, humidité, lumière, aération et assainissement des locaux (VMC, climatisation), divers problèmes aérauliques
- **Relations privilégiées avec les A.G.E.F.I.P.H, C.R.A.M, O.P.P.B.T.P**, pour répondre au mieux à vos attentes et trouver des sources de co-financement
- **L'ergonomie**, audit et sensibilisation, et une aide à la conception des locaux



**Les prestations sont mutualisées.**

**Pour en bénéficier, parlez-en à votre médecin du travail.**

## Notre site internet

**[www.astpb.com](http://www.astpb.com)**

Nous avons créé cet espace pour être plus proche de vous. Vous y retrouverez des informations réglementaires, des liens, l'actualité en santé et sécurité, des fiches trimestrielles traitant différents sujets.

**[contact@astpb.com](mailto:contact@astpb.com)**